

APPEL D'OFFRE POUR L'IDENTIFICATION ET LA SELECTION D'UN EXPERT OU UN GROUPE D'EXPERTS DANS L'ELABORATION DE PROJETS DE LOIS, REGLEMENTS, DECRETS ET ORDONNANCES.

Reference: RFQ/CERC/EOL/001-06-2022

<u>Date de publication de l'offre</u> : 14 juin 2022 <u>Date d'expiration de l'offre</u> : 29 juin 2022

<u>Date de réception des candidatures :</u> 15 juin au 27 juin 2022, entre 08h00 et 16h00 :

Date d'entretien avec les consultants présélectionnés : 29 juin 2022

Date de publication du candidat ou cabinet retenu : Le 05 Juillet 2022

Mois de Prestation: du 06 au 31 Juillet 2022

Les offres devront porter la référence de la demande de cotation (RFQ/CERC/EOL/001-06-2022) et envoyées à l'adresse électronique <u>procurement@anticorruption-center.org</u> ou être déposées sous plis fermés au plus tard **le 27 juin 2022 à 12h00** heures locales à l'adresse suivante : **Kinshasa : 32, Avenue CPA, Quartier CPA, MUSHI, Commune de Mont-Ngafula ou Bukavu : 95, Ave Hippodrome, Quartier Nyalukemba, Bukavu, South-Kivu**

N.B: <u>Veuillez retirer les TERMES DE REFERENCE du présent appel d'offre au plus tard le 20 juin 2022 en écrivant à cette adresse procurement@anticorruption-center.org</u>

1. APROPOS DE CERC

Le Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption est une organisation à but non lucratif qui se consacre à la lutte contre la corruption en promouvant l'intégrité et la redevabilité dans la livraison des services publics. Notre personnel comprend des experts dans les domaines de la lutte contre la corruption, de la gouvernance, du genre, de la jeunesse, de la recherche et de la technologie créant ainsi un ensemble unique des capacités pour relever les défis actuels de la gouvernance, qui sont interdépendants. CERC couvre la ville-province de Kinshasa et la province du Sud-Kivu.

Notre mission

Notre mission principale est de faire progresser les connaissances sur les causes et les conséquences de la corruption et de soutenir le développement de nouvelles politiques et initiatives anti-corruption en République démocratique du Congo.



Notre mission secondaire est de renforcer le pouvoir des jeunes, par le biais de l'éducation et de la formation, du mentorat et du soutien technique, pour instaurer la culture de la transparence et la redevabilité dans les communautés où les institutions, les services publics et les projets de développement gangrenés par la corruption.

Notre vision

Notre vision est pour un Congo dans lequel :

- Le gouvernement, les institutions, les entreprises, la société civile **sont à l'abri de la corruption** ;
- Les jeunes disposent de connaissances et de compétences leur permettant d'agir pour revendiquer et défendre leurs propres droits humains et ceux des autres;
- Les obstacles à une participation significative sont supprimés et la collaboration et les partenariats équitables sont encouragés afin que les jeunes aient la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel;
- La capacité de leadership des jeunes émerge pour influencer les décideurs et rendre les gouvernements responsables des besoins et des aspirations des citoyens ;

2. A PROPOS DU PROJET

a. Résumé

Le projet « <u>ELEVES AGISSENT POUR LA REDEVABILITE ET LA QUALITE DE L'EDUCATION</u> » est un programme de 30 mois financé par le **Partenariat Mondial pour l'Éducation** et mise en œuvre dans 6 municipalités de Kinshasa et 6 municipalités du Sud-Kivu par le Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption.

Pendant la durée du projet, le CERC prévoit de créer 150 clubs d'intégrité et de former 2 250 élèves âgés de 14 à 19 ans à Kinshasa et au Sud-Kivu, pour suivre la mise en œuvre de la stratégie sectorielle de <u>l'éducation et de la formation en RDC 2016-2025</u>, en surveillant en particulier la prestation des services et infrastructures éducatifs et en collaborant avec les responsables de l'éducation et d'autres parties prenantes clés afin d'améliorer les services éducatifs essentiels auxquels ont accès les jeunes congolais.

b. Objectifs du projet

1) À la fin de l'année 2024, 50 hauts responsables de l'éducation, 6 organisations de la société civile et 10 parlementaires travaillent en étroite collaboration avec le



- CERC pour incorporer les mesures de lutte contre la corruption et de la promotion de la promotion de la redevabilité dans le secteur de l'éducation ;
- 2) À la fin du projet, 2250 élèves (âgés de 14 à 19 ans) sont engagés et soutenus pour devenir des agents actifs de changement positif en défendant le comportement de lutte contre la corruption et de la promotion de la redevabilité et à exiger que les réformes de l'éducation répondent à leurs besoins ;
- 3) À la fin du projet, 150 écoles secondaires soutiennent l'incorporation de clubs d'intégrité afin d'assurer la viabilité à long terme des efforts de lutte contre la corruption et de la promotion de la redevabilité dans le secteur de l'éducation ;
- **4)** Les campagnes de plaidoyer et les campagnes dirigées par les élèves suscitent un soutien et une demande plus large en matière de mesures de lutte contre la corruption et la promotion de la transparence dans le secteur de l'éducation.

c. Contexte du projet

La corruption dans l'éducation a un impact significatif sur la capacité des jeunes à accéder aux opportunités futures et à contribuer au développement de la République Démocratique du Congo. (1) Le fait de devoir payer l'école alors qu'elle devrait être gratuite, (2) l'absentéisme des enseignants, (3) la mauvaise gestion des établissements scolaires, (4) la ventre des livres aux élèves pendants qu'ils devraient être distribués gratuitement, (5) le détournement des fonds destinés à la construction ou à la réhabilitation des écoles, (6) le manque de ressources pour rendre les établissements scolaires plus inclusifs et (7) le monnayage des points sont des exemples de la manière dont la corruption empêche l'accès à l'éducation et érode la qualité de l'éducation que les jeunes devraient recevoir.

Même si le budget alloué à l'éducation en RDC est passé de 6,5 % à 20 % en 2020, les élèves, les parents et les communautés ne disposent pas d'informations et les capacités nécessaires pour tenir les écoles et les enseignants responsables des services fournis. En outre, le manque de données fiables empêche les autorités éducatives de prendre des bonnes décisions, les établissements scolaires de fournir des services de qualité et les élèves d'accéder à ces services. En effet, sans données, la crise de l'apprentissage reste invisible, les objectifs ne peuvent pas être fixés et les efforts politiques ne peuvent pas être orientés ou suivis pour leur impact.

d. Notre solution

CERC relève ces défis en introduisant le cours d'éducation à l'intégrité dans les écoles secondaires par le biais des Clubs d'intégrité. Le programme de l'éducation à l'intégrité dans les écoles reconnaît qu'un changement transformateur ne peut se produire que



lorsque les jeunes sont encouragés à agir avec intégrité dès leur plus jeune âge et qu'on leur donne les outils pour le faire.

CERC sélectionne des écoles secondaires pour mettre en œuvre l'éducation à l'intégrité et créer des **Clubs d'intégrité**. Ces clubs tiennent des réunions régulières qui permettent aux élèves de discuter de leur expérience de la corruption et d'élargir leur compréhension du problème dans son contexte. À partir de là, les élèves deviennent des **Jeunes Bâtisseurs d'Intégrité** et sont mieux équipés pour identifier, soulever et surveiller les problèmes de corruption dans les services d'éducation en utilisant l'application mobile <u>EduCheck</u>.

Ce qui rend notre solution innovante :

1. Pour les autorités éducatives :

- Notre solution aide à produire des données fiables en temps réel qui peuvent être utilisées par le ministère de l'éducation pour façonner les politiques et l'allocation des ressources.
- Les données fournissent l'assurance que les matériels scolaires ont non seulement été distribués, mais qu'ils sont également accessibles et utilisés par les enseignants et les élèves.
- Les problèmes liés à la mise en œuvre d'une politique peuvent être corrigés en temps réel, les échecs ajustés et les résultats mesurés.
- Nous collaborons avec les autorités éducatives, les parents, les chefs d'établissements et les élèves pour comprendre leurs besoins et présenter des options afin qu'elles puissent décider quelles questions doivent être posées via **Educheck** et à qui adresser ces questions.
- **2. Pour les élèves :** la solution de CERC engage les élèves à améliorer leurs conditions d'apprentissage, grâce à l'auto-plaidoyer pour garantir une éducation de qualité et des infrastructures éducatives sûres.

Si les autorités éducatives savaient exactement ce qui se passait dans chaque établissement scolaire en termes de qualité et d'efficacité de services et infrastructures éducatifs, elles pourraient mieux les améliorer. Mais en République Démocratique du Congo, les autorités éducatives manquent de données fiables au niveau des établissements scolaires. Une question typique pourrait être de savoir si les matériels scolaires et didactiques qui ont été officiellement distribués par le ministère de l'éducation nationale sont réellement arrivés dans les écoles en provinces ou dans les villages- ou ont-t-ils été retournés ou revendus ? Les résultats de notre projet ressent montrent que c'est souvent le cas. Une autre question pourrait être de savoir si les investissements du gouvernement dans le secteur de l'éducation sont suivis ? Les résultats de notre projet



antérieur montrent que trop souvent la réponse est non. Ces résultats démontrent également que les responsables scolaires et les élèves peuvent trouver leurs propres solutions pour résoudre ces problèmes au niveau local.

Des données fiables et en temps réel au niveau des établissements scolaires, qui sont une conséquence de notre méthode, aident à améliorer la qualité de services. Il permet aux autorités éducatives de prendre les bonnes décisions, à temps, aux établissements scolaires de fournir des services de qualité et aux élèves d'accéder à ces services.

3. OBJECTIF DE L'OFFRE

Pour la mise en œuvre de l'Objectif 1 du projet qui prévoit qu'« À la fin de l'année 2024, 50 hauts responsables de l'éducation, 6 organisations de la société civile et 10 parlementaires travaillent en étroite collaboration avec le CERC pour incorporer les mesures de lutte contre la corruption et de la promotion de la promotion de la redevabilité dans le secteur de l'éducation », le CERC recrute un Expert ou une équipe des experts pour l'élaboration de deux projets de loi.

Un atelier de pré validation des projets de loi développés sera organisé pour recueillir les observations des autorités éducatives et des représentant des organisations de la société civile. Après la validation, les deux projets de loi seront soumis au Parlement par les députés nationaux pour leur adoption.

4. LIVRABLES

A la fin de la mission de consultance, l'expert ou groupe d'experts consultants produira :

- 2 projets de loi :
 - 1 Projet de loi portant incorporation des Clubs d'Intégrité dans toutes les écoles secondaires de la République Démocratique du Congo;
 - 1 Projet de loi portant incorporation du Cours d'Éducation à l'Intégrité ou à la lutte contre la corruption dans le système scolaire.
- Rapport de la mission de consultance dont voici le canevas (Résumé exécutif de 2 pages Maximum; Une <u>introduction</u> contant le contexte et les objectifs et attentes de la mission; <u>Déroulement</u> de la mission et la <u>conclusion</u> avec un plan à suivre pour la présentation du projet de loi à l'Assemblée Nationale);
- Identification au niveau de la représentation nationale le député ou groupe des députés qui déposeront les 2 projets de lois.
- Plan de vulgarisation de la loi une fois adoptée et promulguée.



5. METHODOLOGIE

De par son expérience le consultant ou groupe des consultants proposera la méthodologie adaptée pour mener à bien l'élaboration de ces 2 projets de loi, pour que le processus soit participatif possible ainsi donner la chance aux 2 projets d'être déposé à l'Assemblée Nationale.

6. CANDIDATURE

Le dossier de soumission du candidat expert ou groupe d'expert doit être constitué des éléments suivants :

- Une proposition technique décrivant : la <u>compréhension de la mission</u> : objectifs, résultats, livrables ; <u>une brève méthodologie</u> sur la façon dont la mission sera réalisée ; un <u>calendrier de la mission</u>, la <u>synthèse des expériences</u> de l'expert ou groupe d'expert, d'autres livrables non mentionné dans ces termes de références,
- Une proposition financière : mentionnant les honoraires du consultant, les frais logistiques pour la production de ces deux lois,
- Une lettre de motivation expliquant pourquoi le(a)s candidat(e)s est/sont les plus appropriés pour le travail à réaliser;
- CV détaillés du ou des consultants experts alignés pour cette mission ;
- Copies des projets des lois déjà élaborées ;
- Pour des cabinets (RCCM et NIF).

7. QUALIFICATIONS REQUISES

L'expert ou le groupe d'experts doivent disposer les compétences requises suivantes :

- Être juristes, députés nationaux ou anciens ministres de l'éducation
- Titulaires d'une maîtrise en droit :
- Justifié d'une expérience avérée dans la préparation de projets de lois (Au moins 2 lois conçues et promulguées par l'expert ou sous sa direction);
- Maitriser les rouages de l'enseignement en RD Congo serait un atout ;
- Avoir la capacité d'élaborer les projets de loi dans un délai ne dépassant pas un mois.
- Fournir la preuve d'une expérience dans la rédaction de lois, d'ordonnances ou de décrets.

Les soumissions seront évaluées suivants la méthodologie suivante :

Proposition technique: 80%Proposition financière: 20%



Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 70% du maximum de points de l'offre technique seront considérés pour l'évaluation financière et l'entretien de présélection.

La note technique est décomposée comme suit :

- Pertinence des qualifications académiques 15 points : diplôme universitaire niveau Master 2 (au moins Bac+5) en droit ;
- Expérience dans des missions similaires 40 points ;
- Pertinence de la méthodologie proposée 45 points (compréhension des TDR : 15 points ; note méthodologique : 20 points, Planning : 10 points)

8. LIEU D'EXECUTION

Après la publication de l'expert ou du groupe d'experts retenu, le lieu d'exécution du cahier de charge sera dans la ville-province de Kinshasa. L'expert ou du groupe d'experts ayant remplis les conditions ci-haut, sera notifié. CERC se réserve le droit d'accepter ou d'écarter tout offre, d'annuler le présent appel d'offre et d'écarter toute offre à tout moment avant l'octroi du contrat, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des candidats.

L'expert ou le groupe d'expert supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de leurs offres et CERC ne sera en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

CERC n'acceptera aucune demande de paiement anticipée ni avance de quelque forme que ce soit.

L'impôt et autre taxes sont charge du consultant.

9. DELAI D'EXECUTION

L'exécution devra intervenir entre le 1^{er} juillet et 30 décembre 2022.

Fait à KINSHASA, le 13 juin 2022,

Heri Bitamala, Directeur Exécutif